

# PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Mise en compatibilité

## 6. LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

---

**Dossier approuvé**  
**Mars 2006**



N° des emplacements réservés	Désignation des opérations	Collectivité ou service public bénéficiaire du droit de réservation des terrains
<b>I. CREATION DE VOIES</b>		
A1	Voie de 14 mètres d'emprise (dont 4 mètres de piste cyclable) en zone INA 1, au Nord de la RD 45 et à l'Ouest du fort Kléber qui passe à 12 mètres d'emprise (dont 4 mètres de piste cyclable) en zone NC 1 joignant l'opération B1 au Nord. Environ 106,0 ares	Commune
A2	Amorce de liaison de 5 mètres d'emprise, réservée aux piétons et aux cyclistes, de part et d'autre de la limite entre les zones IINAx et INAm. Cette liaison est axée sur la limite des secteurs de zone INAm1 et INAm2. Environ 1,1 are	C.U.S.
A3	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise desservant le Nord de la zone INA 5 à partir de la rue du Général Leclerc. Environ 2,4 ares	C.U.S.
A4	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise desservant le coeur d'îlot en zone UA à partir de la rue du Donon. Environ 1,6 are	C.U.S.
A5	Voie de 5 m et 10 m d'emprise assurant la jonction entre la rue du Donon et la petite rue des Seigneurs. Environ 4,8 ares	C.U.S.
A6	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise desservant le coeur d'îlot en zone UA à partir de la rue des Seigneurs. Environ 1,2 are	C.U.S.
A7	Liaison piétonne joignant l'extrémité Ouest de la rue dite «Hammelsgraben», à la rue des Seigneurs (RD 63). Environ 1 are	C.U.S.
A8	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise desservant le Sud de la zone INA 5 à partir de la rue dite «Hammelsgraben». Environ 1,7 are	C.U.S.
A9	Aménagement d'une liaison piétonnière entre l'impasse des Roses et la rue dite «Hammelsgraben». Environ 1,1 are	C.U.S.

N° des emplacements réservés	Désignation des opérations	Collectivité ou service public bénéficiaire du droit de réservation des terrains
A10	Création d'une voie de 10 mètres d'emprise, rue des églantines. Environ 6,0 ares	C.U.S.
A11	Aménagement d'une placette de retournement dans la partie Sud de la rue des Eglantines. Environ 1,9 ares	C.U.S.
A12	Création d'une plate-forme de retournement au Sud de la rue Neuve. Environ 3 ares	C.U.S.
A13	Aménagement d'une liaison, réservée aux piétons et aux cyclistes, de 4 mètres de large au Sud-Ouest du village, joignant le Sud de la rue du Donon à la limite de la zone UC3c, à l'Ouest du cimetière. Environ 5 ares	C.U.S.
A14	Création d'une liaison, réservée aux piétons, pouvant être ouverte à la circulation automobile de desserte des seuls riverains, de 4 mètres d'emprise longeant le mur du cimetière dans sa partie sud et assurant la jonction entre la rue de l'Eglise et l'Allée des Romains. Environ 3,6 ares	C.U.S.
A15	Liaison piétonne pouvant être ouverte à la circulation automobile de desserte, entre la rue du Moulin et la zone UC3a, dans le prolongement de la rue des Prés. La largeur minimale de cette voie sera de 4 mètres. Environ 2,8 ares	C.U.S.
A16	Création d'une voie longeant la limite communale Est, au Sud de la R.D. 545 sur le ban communal de Wolfisheim, l'emprise sera de 2 mètres (4 mètres sur celui d'Eckbolsheim, soit 6 mètres au total). Environ 1,9 are	C.U.S.
A17	Création d'une placette de retournement de 18 mètres de côté au Sud de la rue du Milieu. Environ 3,3 ares	C.U.S.
A18	Aménagement d'une liaison, réservée aux piétons et aux cyclistes, de 4 mètres de large entre la limite Sud-Ouest de la zone UC4 et la piste cyclable longeant le canal de la Bruche. Elle implique la création d'une passerelle sur le canal de la Bruche. Environ 47 ares	C.U.S.

N° des emplacements réservés	Désignation des opérations	Collectivité ou service public bénéficiaire du droit de réservation des terrains
A19	<p>Création d'une voie de 35 mètres d'emprise joignant l'autoroute «pénétrante Sud» de Strasbourg à la «pénétrante Ouest».</p> <p>Cette voie est dénommée «Voie de Liaison Intercommunale Ouest» (V.L.I.O.). L'opération A 19 concerne la partie de la V.L.I.O. allant d'Eckbolsheim au Canal de la Bruche.</p> <p style="text-align: right;">Environ 7,8 ha</p>	C.U.S.
A20	<p>Aménagement d'une liaison pouvant être utilisée par les piétons et les deux-roues, et ouverte à la circulation automobile de desserte, au Sud de la Bruche entre la RD 63 et la limite intercommunale Wolfisheim/Eckbolsheim. Il s'agit de l'ancienne voie militaire "route des forts", dont l'aménagement peut se poursuivre jusqu'à Lingolsheim.</p> <p style="text-align: right;">Environ 42,3 ares sur le territoire de Wolfisheim (voir plan au 1/5.000e)</p>	C.U.S.
A21	<p>Voie de 18 mètres d'emprise correspondant à l'extrémité Nord de la voie de desserte de la zone d'activités de Holtzheim où se situent les abattoirs de la C.U.S.</p> <p style="text-align: right;">Environ 18,6 ares</p>	C.U.S.
A22	<p>Création d'un passage de 2 mètres d'emprise donnant sur la rue des Seigneurs et aménagement d'un équipement communal près de l'ancienne mairie</p> <p style="text-align: right;">Environ 0,2 ares</p>	Commune
A23	<p>Aménagement de la déviation de Wolfisheim et Oberschaefolsheim, route à 2x1 voie.</p> <p style="text-align: right;">Environ 581,5 ares</p>	Département

N° des emplacements réservés	Désignation des opérations	Collectivité ou service public bénéficiaire du droit de réservation des terrains
<b>II . AMELIORATIONS DE VOIES</b>		
B1	Opération supprimée	
B2	Elargissement à 10 mètres d'emprise de la rue des Vignes entre le Sud de la zone UB3 et son prolongement jusqu'en bordure de la RN 4. Aménagement de l'intersection entre la RN4 et la rue des Vignes. Environ 11,1 ares	Département
B3	Elargissement à 10 mètres d'emprise de la rue de la 7 <sup>e</sup> division blindée desservant à partir de la rue des Vignes les zones INAm1 et INAm2. Environ 0,4 ares	C.U.S.
B4	Elargissement à 10 mètres d'emprise de la partie Ouest de la rue du Commerce. Environ 4,9 ares	C.U.S.
B5	Elargissement à 8 mètres d'emprise de la rue A. Wurtz comprise entre la rue des Vignes et la rue Berlioz, et à 7 mètres d'emprise de son tronçon donnant sur l'école maternelle, entre la rue Berlioz et la RD 63. Environ 2,6 ares	C.U.S.
B6	Elargissement à 4 mètres d'emprise du tronçon reliant la rue Berlioz à la rue des Vignes au Sud de la zone UB3. Environ 0,3 are	C.U.S.
B7	Elargissement à 8 mètres d'emprise de la rue Berlioz au Nord-Ouest du lotissement «Les Lilas», dans sa partie située au contact de la zone UB3. Environ 1,2 are	C.U.S.
B8	Amélioration de la rue du Fort Kléber à 12 et 13 mètres d'emprise. Environ 6,2 ares	C.U.S.
B9	Elargissement à 4 puis à 6 mètres d'emprise de la voie reliant la rue du Fort Kléber à la rue d'Oberhausbergen. Environ 2,1 are	C.U.S.
B10	Aménagement de la rue d'Oberhausbergen à 12 mètres d'emprise. Environ 2,8 ares	C.U.S.

N° des emplacements réservés	Désignation des opérations	Collectivité ou service public bénéficiaire du droit de réservation des terrains
B11	Elargissement à 20 mètres d'emprise de la RD 45 avec création d'une piste cyclable entre la voie de desserte des lotissements d'Oberschaeffolsheim et la limite Ouest de la zone UC2. Environ 17,6 ares	Département
B12	Elargissement à 20 mètres d'emprise de la RD 45 (côté Nord) avec la création d'une piste cyclable d'environ 180 mètres de long depuis la limite intercommunale Wolfisheim/Eckbolsheim. Environ 7,6 ares	Département
B13	Elargissement à 10 mètres d'emprise de la rue des Jardins (tronçon Nord, à proximité de la RD 45). Environ 1 are	C.U.S.
B14	Elargissement à 6 mètres d'emprise de la petite rue des Seigneurs. Environ 1,9 are	C.U.S.
B15	Elargissement à 6 mètres du Hammelsgraben. Environ 2 ares	C.U.S.
B16	Elargissement de la moitié Nord de la rue des Cigognes afin de permettre la création d'un trottoir (côté ouest). Environ 0,8 are	C.U.S.
B17	Amélioration à 6 mètres d'emprise du Sud de la rue du Milieu. Environ 2 ares	C.U.S.
B18	Elargissement à 6 mètres d'emprise de la partie Est de la rue du Milieu. Environ 1,7 ares	C.U.S.
B19	Elargissements ponctuels à 10 mètres d'emprise de la rue du Moulin dans sa section comprise entre le Pont du Canal de la Bruche et le Pont du Herrenwasser ainsi qu'au Nord de celui-ci sur une longueur d'environ 80 mètres. Environ 1,9 are	C.U.S.
B20	Création d'une voie de 35 mètres d'emprise joignant l'autoroute «pénétrante Sud» de Strasbourg à la «pénétrante Ouest». Cette voie est dénommée «Voie de Liaison Intercommunale Ouest» (V.L.I.O.). L'opération B 20 concerne la partie de la V.L.I.O. du Canal de la Bruche à Holtzheim (élargissement RD 63). Environ 4,6 ha	Département

N° des emplacements réservés	Désignation des opérations	Collectivité ou service public bénéficiaire du droit de réservation des terrains
<b>III . AUTRES OPERATIONS</b>		
C1	Espace vert bordant le carrefour giratoire entre l'ex-RN4 et la RD 63. Environ 14,2 ares	Commune
C2	Aménagement d'une placette paysagère au Sud du tronçon reliant la rue de Berlioz à la rue des Vignes. Environ 2,3 ares	Commune
C3	Espace vert, parking planté, espace couvert pour un marché et des manifestations publiques, y compris les équipements d'accompagnement nécessaires à ces aménagements, en bordure Nord de la RD 45 et en bordure Ouest de la RD 63. Environ 43,2 ares	Commune
C4	Equipement en liaison avec le groupe scolaire, espace vert et maison de retraite au Sud de la rue des Eglantines. Environ 28,6 ares	Commune
C5	Réserve d'emprise pour la création d'un équipement socio-culturel rue du «Hammelsgraben». Environ 2,6 ares	Commune
C6	Aménagement d'un «secteur public libre», à l'Ouest du groupe scolaire existant, entre la future plate-forme de retournement au Sud de la rue Neuve et la RD 545. Environ 3,4 ares	Commune
C7	Aménagement d'une placette paysagère dans le prolongement de la rue de l'Eglise. Environ 2,2 ares	C.U.S.
C8	Extension vers l'Ouest, jusqu'à la limite intercommunale Wolfisheim/Oberschaeffosheim du complexe sportif et culturel communal situé au Sud du canal de la Bruche et à l'Ouest de la RD 63. Environ 2,4 ha	Commune
C9	Périmètre de captage d'eau potable rapproché destiné à accueillir une station de pompage d'eau potable. Environ 5,8 ha	C.U.S.